

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 septembre 2023

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUTH

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 31 août 2023

Conseillers présents : 10

**Membres présents** : Mme et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8

**Membres absents excusés** : Mmes et M. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole PEYNET, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**

#### Délibération n° COMM20230803

#### Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 05/09/2023

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

- devis BRAUN Clément SARL – porte d'entrée Micro crèche pour un montant H.T. de 3332,00 €
- devis PROXI-NETT - nettoyage des vitres de l'école pour un montant de 780,00 €
- devis STOREXPART – store pour une salle de classe pour un montant H.T. de 694,31 €
- devis TOUSSAINT – matériel d'entretien pour un montant H.T. de 86,55 €
- devis CDG 67 – mise à disposition de personnel pour le calcul des allocations ARE pour un montant allant entre 130 € et 260 €.

• **Indemnisations de sinistres :**

- remboursement GROUPAMA suite à une effraction – Micro crèche d'un montant de 2404,93 €
- remboursement GROUPAMA - franchise sinistre – parvis de l'église d'un montant de 548,00 €

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 06 septembre 2023

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Nicolas GUTH

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>